

Séance du 9 avril 2024

L'an deux mille-vingt-quatre et le neuf avril, le Conseil Municipal de la ville de MONTEUX, s'est réuni en Mairie, sur convocation parvenue, en application du 1er alinéa de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le sept mars, séance ouverte à 18h. Effectif à l'ouverture de la séance :

Prénom, nom	Présent(e)	Pouvoir	Absent(e)
Mohammed AITANE	X		
Simon BERTHE	X		
Carine BLANC-TESTE	X		
Valérie BOURIQUET-TELLENE		X	
Frédéric BRES	X		
Philippe COLLET	X		
Patrice de CAMARET	X		
Vital DELESNERAC-DEMENIVILLE		X	
Evelyne ESPENON	X		
Sylvie GACQUIERE			
Annie GARNERO	X		
Cyrille GEEL	X		
Chantal GONNET-OLIVI	X		
Christian GROS	X		
Florence GUILLAUME			
Rosa-Lila HAMMACHE	X		
Mario HARELLE	X		
Damien JUGE	X		
Stéphane MICHEL	X		
Annie MILLET	X		
Samuel MONTGERMONT	X		
Christophe MOURGEON	X		
Michel MUS			
Sonia NAMOUCHI	X		
Jean-Claude OBER	X		
Caroline PLATERO-DELERM	X		
Gérard PREVOT		X	
Sandy ROUVEL	X		
Quentin ROUVIERE		X	
Patrick ROUX		X	
Simon SASTRE		X	
Mireille SAUVAYRE-GAUDIN	X		
Christiane TCHA SENG NOU	X		

Nombre d' élu(e)s en exercice	33
Quorum	17
Nombre d' élu(e)s présent(e)s	27
Nombre d' élu(e)s représenté(e)s	6
Nombre d' élu(e)s absent(e)s non représenté(e)s	0
Nombre de votantes et de votants	33

Mohammed Aïtane est élu secrétaire de séance.

Question n°1 : Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur Mus remercie les élus pour les messages qu'il a reçu à l'occasion du deuil qui a frappé sa famille récemment.

Monsieur Mus rappelle qu'il n'a pas pu assister à la dernière séance du Conseil mais qu'il a été cité dans la réponse à une question diverse de Monsieur Ober sur l'acquisition réalisée par Monsieur le Maire au quartier du lac et qu'il n'accepte pas d'être traité de menteur.

Monsieur le Maire lui rappelle qu'il est ici en séance du Conseil Municipal et que le Tribunal est à Carpentras.

Monsieur de Camaret indique qu'il n'est pas fait mention de la phrase « arrêtez d'être suspicieux » prononcée par Monsieur le Maire à son égard. Il confirme que pour lui on a voulu camouflé cette affaire et que c'est une faute politique.

Monsieur le Maire lui redit qu'il a fait ce que la loi lui ordonnait de faire et qu'il a parlé quand il a pu le faire compte tenu de la l'enquête.

Annie Garnero rappelle qu'on en n'était qu'au début de l'enquête.

24 voix pour et 7 voix contre (Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE) et 1 abstention (Michel MUS).

Question n°2 : Information sur les décisions prises par le Maire conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décision n°24 du 26 février 2024

Avenant au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un marché global de performance énergétique avec le SAS TIMEOV. Prestation supplémentaires induisant une augmentation de 6.400€HT portant le marché à 126.500€HT.

Décision n°25 du 4 mars 2024

Avenant au contrat d'entretien des portes et portails automatiques. Adjonction du nouvel équipement de la Police Municipale pour un montant de 460€HT.

Décision n°26 du 6 mars 2024

Prolongation de la mise à disposition à titre gratuit du local sis 5, Place de la République à l'Association UPV.

Décision n°27 du 6 mars 2024

Location précaire d'un local à Monsieur Rogier. Local sis 14, rue de la République. Loyer mensuel 300€.

Décision n°28 du 12 mars 2024

Marchés de fourniture de fruits frais avec les agriculteurs locaux pour un montant total maximum de 14.000€.

Décision n°29 du 12 mars 2024

Accord cadre pour la fourniture de fruits et légumes avec la Société Provence Primeurs sise à Avignon pour un montant maximum de 30.000€HT.

Question n°3 : Budget Ville - affectation du résultat

L'excédent de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2023 s'élève à 1 860 680,85€

Le déficit de la section d'investissement constaté s'élève quant à lui à 562 955,12€.

Samuel Montgermont propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

Affectation au compte 1068 (investissement)	1 460 680,85€
Report excédent fonctionnement compte 002	400 000€
Report déficit d'investissement compte 001	562 955,12€

30 voix pour et 2 abstentions (Michel MUS, Simon BERTHE).

Question n°4 : Budget Ville 2024 - Vote des taux d'imposition

Samuel Montgermont propose de voter les taux d'imposition suivants pour 2024 pour un produit attendu de 7 252 955€

Taxes	Taux 2023	Proposition taux 2024
Taxe d'habitation (TH)	14,93	14,93
Taxe foncière (bâti)	41,78	41,78
Taxe foncière (non bâti)	53,70	53,70

Monsieur de Camaret indique que son groupe votera compte bien entendu à cause de cette augmentation des impôts de 30% depuis 2020. Il propose de baisser les taux pour revenir à la moyenne départementale d'ici 1 ou 2 ans.

Monsieur le Maire lui indique qu'il a déjà expliqué que les taux s'appliquaient sur des bases qui datent de 1970. Michel Mus indique sa surprise sur la communication financière de la Ville qui laisse croire que les bases sont plus faibles à Monteux alors qu'elles sont les mêmes partout. Il ajoute qu'il ne sert à rien de comparer un montant d'impôt sans parler des services offerts à la population.

Or, à Monteux, la police municipale n'est pas visible, le cimetière est en mauvais état, il n'y a pas de médiathèque et le patrimoine tombe en ruine...

Simon Berthe, quant à lui, parle de cuisine réchauffée et indique que là où d'autres parlerait de leur piscine et de leur médiathèque, à Monteux on parle de la Traversée des Arts. Il ajoute qu'il ne sert à rien de se dédouaner en accusant le gouvernement, qu'il serait possible de baisser les taux sans parler de la dette écrasante.

Monsieur le Maire rappelle que l'emprunt de 1 M€ est destiné à acquérir l'Ecole de Musique. Il rappelle que quand la Commune a emprunté pour réaliser le Stade Saint Hilaire ou la salle des fêtes, c'était bien pour apporter des services à la population. Il demande donc aux oppositions quels services elles proposent de supprimer.

Monsieur Montgermont ajoute que la dette est classique pour une ville de l'importance de Monteux.

Ce à quoi Monsieur Berthe répond que la dette est trop importante.

Monsieur de Camaret indique qu'il rejoint Monsieur Berthe, que la Ville affiche 5 M€ d'investissement mais qu'en réalité il n'y a que 1,7 M€ de travaux et 0,7 M€ d'équipement, qu'on paie beaucoup de remboursement de dette et qu'on continue d'acquiescer du foncier et que cette politique foncière étrangle la Ville qui est dans le même état que le pays. Il ajoute qu'il faut sortir de cette politique, qu'on n'est pas obligé de tout acheter pour faire des choses et qu'à cause de la dette, Monteux investit comme une ville de 6000 habitants.

Monsieur le Maire indique à Monsieur de Camaret que la dette dont il parle est en fait de l'amortissement d'équipements réalisés pour les montiliens, qu'il parle de gros chiffre mais qu'il faut relativiser et notamment comparer les remboursements aux revenus, et 8% à 9% des recettes de la ville c'est normal et c'est la vérité.

Monsieur Montgermont ajoute qu'une charge financière de 3% quand on achète une école de musique c'est de l'investissement, c'est pareil pour le relais petite enfance.

Monsieur le Maire précise également que si la Commune n'avait pas acheté certains bâtiments vétustes, des marchands de sommeil les utiliseraient pour exploiter la misère du monde. Il ajoute que le marché de l'insalubrité est juteux, et qu'il y a plus de problèmes dans ces logements-là que dans les logements sociaux décriés par l'opposition. Enfin, il précise également que la SPL consulte actuellement des opérateurs pour réhabiliter les îlots constitués par les acquisitions foncières auxquelles Monsieur Mus a adhéré en son temps.

Monsieur de Camaret revient sur les effectifs du personnel et le décalage entre le réel et le théorique qui rend difficile la compréhension notamment pour savoir où sont les personnels dans l'organigramme.

Annie Garnerio lui confirme ce qui lui a déjà été dit lors du dernier Conseil, à savoir que le tableau des effectifs devait être mis à jour.

Monsieur de Camaret revient sur les investissements insuffisants à cause de la dette, et notamment sur l'état des routes délaissés depuis 30 ans.

Les taux d'imposition sont votés par 24 voix pour et 8 voix contre (Michel MUS, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE).

Arrivée de Madame Carine Blanc.

Question n°5 : Budget Ville 2024 - vote

Le budget de la commune est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune. Le budget de la commune est établi en section de fonctionnement et en section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses. Le budget de la commune est divisé en chapitres et articles dans les conditions qui sont déterminées par décret.

L'article 37 II de la 3ème loi de finances rectificative n°2012 du 29 décembre 2012 a modifié les articles L. 1612-1 et L. 1612-2 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi, les collectivités locales et les EPCI pourront voter leur budget au plus tard le 15 avril de chaque année, ou avant le 30 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants.

Monsieur Montgermont propose de se reporter au projet de budget joint à la note d'information et de voter le budget 2024 de la Ville qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 17 158 224,00€

Section d'investissement : 5 604 713,00€

Soit au total : 22 762 937,00€

Après discussion, le budget 2024 de la Ville est votée par 25 voix pour et 8 voix contre (Michel MUS, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE).

Question n°6 : Affectation du résultat - Budget Annexe Saint Hilaire

Le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2023 s'élève à 0 euro.

L'excédent de la section d'investissement constaté s'élève quant à lui à 146 904,38€

Monsieur Montgermont propose d'affecter les résultats du budget annexe Saint Hilaire de la façon suivante :

Excédent d'exécution de la section d'investissement compte 001 146 904,38€
31 voix pour et 2 abstentions (Michel MUS, Simon BERTHE).

Question n°7 : Budget annexe Saint Hilaire 2024

Samuel Montgermont propose de voter le budget Saint Hilaire 2024 qui s'équilibre comme suit :

=> Pour la section de fonctionnement : 7 950 088,37€

=> Pour la section d'investissement : 7 750 492,75€

Soit 15 700 581,12€ de budget total.

25 voix pour, 6 voix contre (Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME) et 2 abstentions (Michel MUS, Simon BERTHE).

Question n°8 : Affectation du résultat - Budget Annexe Zone des Confines

L'excédent de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2023 s'élève à 57 334,25 euros.

Le déficit de la section d'investissement constaté s'élève à 57 501,37 euros

Samuel Montgermont propose d'affecter les résultats du budget annexe Confines de la façon suivante :

Affectation au compte 1068 (investissement) 57 334,25 €

Déficit d'exécution de la section d'investissement compte 001. 57 501,37 €

31 voix pour et 2 abstentions (Michel MUS, Simon BERTHE).

Question n°9 : Budget annexe Zone des Confines 2024

Monsieur Montgermont propose de voter le budget Confines 2024 qui s'équilibre comme suit :

=> Pour la section de fonctionnement : 95 244,00€

=> Pour la section d'investissement : 121 701,37€

Soit 216 945,37€ pour le budget total

25 voix pour et 8 abstentions (Michel MUS, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE).

Question n°10 : Affectation du résultat - Budget Annexe Quartiers Est

L'excédent de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2023 s'élève à 405 938,46 euros.

L'excédent de la section d'investissement constaté s'élève à 131 240,00 euros.

Monsieur Montgermont propose d'affecter les résultats du budget annexe Quartier Est de la façon suivante :

Excédent antérieur reporté de fonctionnement compte 002 405 938,46 €

Excédent d'exécution de la section d'investissement compte 001. 131 240,00 €

31 voix pour et 2 abstentions (Michel MUS, Simon BERTHE).

Question n°11 : Budget annexe Quartiers Est 2024

Samuel Montgermont propose de voter le budget Quartier Est 2024 qui s'équilibre comme suit :

=> Pour la section de fonctionnement : 405 938,46€

=> Pour la section d'investissement : 131 240,00€

Soit 537 178,46€ pour le budget total

25 voix pour et 8 abstentions (Michel MUS, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE).

Question n°12 : Affectation du résultat - Budget annexe Centre Ancien

L'excédent de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2023 s'élève à 246 293,88 euros.

Le déficit de la section d'investissement constaté s'élève quant à lui à 970 364,79 euros.

Monsieur Montgermont propose d'affecter les résultats du budget annexe Centre Ancien comme suit :

Excédent antérieur reporté de fonctionnement compte 002. 246 293,88 €

Déficit d'exécution de la section d'investissement compte 001. 970 364,79€

25 voix pour et 8 abstentions (Michel MUS, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE).

Question n°13 : Budget annexe Centre Ancien 2024

Samuel Montgermont propose de voter le budget Centre Ancien 2024 qui s'équilibre comme suit :

=> Pour la section de fonctionnement : 10 323 547,73€

=> Pour la section d'investissement : 9 987 718,64€

Soit 20 311 266,37€ pour le budget total.

Monsieur Mus indique qu'il a déjà parlé de l'endettement de ce budget pratiquement au niveau de la Ville, qu'il faudrait faire autrement, mais pas avec de la poudre de perlimpinpin !

Monsieur de Camaret indique qu'il ne faut pas faire nous-mêmes mais passer par des partenaires.

Monsieur le Maire indique qu'il constate du dénigrement mais rien de concret, que passer par des partenaires, c'est précisément ce que fait la ville. Il ajoute que chacun sait que la réhabilitation de l'ancien ne dégage jamais de bénéfice.

Samuel Montgermont indique à Monsieur de Camaret que ce budget traduit une politique qu'il ne partage pas. Ce budget n'a pas les mêmes équilibres qu'un budget annexe d'un lotissement par exemple.

Monsieur de Camaret indique que la tâche est ardue mais que le centre n'est pas réhabilité, que la Ville est plus endettée que les autres et qu'à cela se rajoute la problématique de la SPL au lieu de faire confiance au secteur privé.

Monsieur Montgermont lui rappelle que la SPL est un outil mis à la disposition des collectivités de même que la Banque des Territoires au niveau national. Il s'agit de donner la possibilité aux collectivités d'amorcer la dynamique avant que le privé ne soit intéressé. On n'a rien inventé pour Monteux spécialement.

Monsieur le Maire indique qu'à force, ceux qui dénigrent jouent contre Monteux.

Le budget annexe Centre Ancien est voté par 25 voix pour et 8 voix contre (Michel MUS, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE).

Question n°14 : Affectation du résultat - Budget Annexe Opérations Foncières

L'excédent de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2023 s'élève à 11 500,15 euros.

L'excédent de la section d'investissement constaté s'élève à 181 041,07 euros.

Monsieur Montgermont propose d'affecter les résultats du budget annexe Opérations Foncières de la façon suivante :

Excédent antérieur reporté de fonctionnement compte 002. 11 500,15 €

Excédent d'exécution de la section d'investissement compte 001 181 041,07 €

25 voix pour et 8 abstentions (Michel MUS, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE).

Question n°15 : Budget annexe Opérations Foncières 2024

Ensuite, Samuel Montgermont propose de voter le budget Opérations Foncières 2024 qui s'équilibre comme suit :

=> Pour la section de fonctionnement : 3 768 960,02€

=> Pour la section d'investissement : 3 576 459,87€

Soit 7 345 419,89€ pour le budget total

25 voix pour et 8 abstentions (Michel MUS, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE).

Question n°16 : Budget 2024 - Budget Principal – Vote des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement

Certaines opérations d'investissement peuvent faire l'objet d'une gestion selon les modalités prévues à l'article L2311-3 du CGCT en Autorisation de programme, Crédit de paiement (AP/CP). Samuel Montgermont propose la liste d'AP/CP suivante :

Autorisation de Programme n°1							
Tour Clémentine - Mise en sécurité							
Autorisation de Programme		Mandaté antérieur		Crédits de Paiement		Financement Prévisionnel	
Montant	Montant	2024	2025	Nature	Montant		
322 308		161.154	161.154	Subventions	204 128		
				FCTVA	51 570		
				Autofinancement	66 610		
				Recettes diverses	0		
				Emprunt	0		

Autorisation de Programme n°2						
Renaturation des cours d'écoles 2024-2026						
Autorisation de programme	Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
Montant	Montant	2024	2025	2026	Nature	Montant
1 215 225		180 000	486 520	548 705	Subventions	810.150
					FCTVA	194 436
					Autofinancement	210 639
					Recettes diverses	0
					Emprunt	0

Ces AP/CP seront suivies dans le cadre du budget 2024 et les crédits de paiement 2024 sont inscrits au budget 2024.

Monsieur de Camaret dit bravo mais que les crédits sont insuffisants.

Monsieur Collet indique qu'il faut bien commencer et que la première phase est très importante.

La décision est prise à l'unanimité.

Question n°17 : Acquisition d'immeuble à la SPL Territoire 84 (Ecole de Musique)

Comme prévu dans le précédent CRAC de l'opération, Stéphane Michel explique qu'il s'agit d'acquérir le foncier de l'école de Musique à la SPL. Il s'agit du foncier identifié sous le numéro de parcelle M1778. Son prix d'acquisition tel que ressortant du bilan de l'opération est de 792 000 € TTC (660 000 € HT+132 000 € de TVA) se décomposant comme suit :

Ecole de musique :

Prix du foncier	319 564 €
Montant des travaux engagé	321 629 €
Rémunération aménageur affectée	18 634 €
Prise en charge équilibre part équilibre op	0 €
TOTAL Prix de vente HT ARRONDI	660 000 €
TVA 20% sur prix total (equi. Immeuble neuf)	132 000 €
TTC	792 000 €
Surface au bilan	352 m²
prix TTC au m²	2 250 €

Samuel Montgermont précise que le prix du foncier correspond au prix de cession de l'époque.

Mireille Sauvayre-Gaudin informe l'Assemblée que le nombre d'adhérents a doublé et que les activités ont été développées et les tarifs ont baissé. Une liste d'attente est déjà constituée pour la rentrée.

Annie Garnero ajoute que l'école est désormais accessible aux PMR et Monsieur Mourgeon précise que comme d'autres projets en cours, il s'agit d'amener du public et donc de la vie en centre-ville.

La décision est prise par 25 voix pour et 8 abstentions (Michel MUS, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE).

Question n°18 : Convention de mandat avec la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat pour la renaturation de la cour de l'Ecole Maternelle Sénateur Béraud

La Commune a initié un grand programme de végétalisation des cours d'écoles en commençant par l'Ecole Marcel Pagnol puis a continué avec l'Ecole Elémentaire Sénateur Béraud. Pour 2024, il s'agit de poursuivre ce programme avec la cour de l'Ecole Maternelle Sénateur Béraud et ses abords. Outre les plantations elles-mêmes ce projet nécessite de gros travaux de terrassement, des interventions sur les réseaux, l'installation de mobilier, etc. La Commune n'ayant pas en interne les compétences techniques pour effectuer ces travaux qui correspondent plus à des compétences transférées, il a été jugé opportun de confier un mandat à la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat afin de réaliser ces travaux pour le compte de la Commune. Mireille Sauvayre-Gaudin explique que par la convention qu'il s'agit de voter, la Commune confie au mandataire qui l'accepte, le soin de faire réaliser, en son nom et pour son compte dans le respect de l'estimation financière suivante de 200.000€ TTC, les travaux cités ci-dessus. Le mandataire s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution des missions qui lui sont confiées.

Unanimité.

Question n°19 : Investissements en matière de sécurité – arrêt du programme estimatif et demandes de subventions

Dans le cadre des investissements prévus en matière de sécurité, Stéphane Michel propose d'arrêter le programme estimatif suivant et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions prévues ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Objet	Montant HT	Objet	Montant HT
Installation de 4 caméras supplémentaires au quartier du Lac + route de Loriol	29.613,13€	Subvention DETR 2024 50%	25.003,25€
Acquisition de 4 caméras autonome nomades	50.316,00€	FIPDR programme « S »	43.961,93€
Déplacement du CSU	29.975,29€	Autofinancement	40.939,64€
Total :	109.904,82€	Total :	109.904,82€

Les services de l'Etat sollicitant une délibération spécifique pour la DETR (faisant apparaître uniquement cette subvention), il vous sera proposé d'approuver également le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Objet	Montant HT	Objet	Montant HT
Installation de 4 caméras supplémentaires au quartier du Lac + route de Loriol	29.613,13€	Subvention DETR 2024 50%	25.003,25€
Acquisition de 4 caméras autonome nomades	50.316,00€		
Déplacement du CSU	29.975,29€	Autofinancement	84.901,57€
Total :	109.904,82€	Total :	109.904,82€

Unanimité.

Question n°20 : Investissements en matière d'équipements sportifs - arrêt du programme estimatif et demandes de subventions

Dans la perspective des programmes d'investissements à prévoir en matière sportive pour la période 2024-2026 et afin de pouvoir solliciter les financeurs possibles, Carine Blanc propose d'arrêter le programme estimatif suivant et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions. La budgétisation de certains investissements pourra être conditionnée à l'obtention de subventions. Cette délibération n'empêchera pas la Commune de rechercher d'autres sources de financement.

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant	Objet	Montant	%
Remplacement de la pelouse du Stade Saint Hilaire	714.317,00€	DETR	296.175,18€	21%
Réhabilitation des vestiaires Sud du Stade Bertier	219.550,00€	AGENCE NATIONALE DU SPORT	409.003,82€	29%
Installation d'un espace multisports au COSEC	75.742,00€	Contrat Ambition Vaucluse	279.500,00€	20%
Réfection de la piste d'athlétisme du COSEC	72.187,00€	Fédération Française de Rugby	56.414,32€	4%
Réfection des éclairages des stades et passage en led	297.752,00€	Fédération Française de Football	28.207,16€	2%
Programme d'installation de tables de ping-pong en accès libre	30.810,00€	Autofinancement	341.057,52€	24%
Total :	1.410.358,00€	Total :	1.410.358,00€	100%

Les services de l'Etat sollicitant une délibération spécifique pour la DETR (faisant apparaître uniquement cette subvention), il vous sera proposé d'approuver également le plan de financement suivant pour le remplacement de la pelouse du stade Saint Hilaire :

Dépenses		Recettes		
Programme	Montants HT	Objet	Montant	Taux
Maîtrise d'œuvre	14.890,00€	DETR 2024	290.000,00€	41%
Phase préparatoire	7.600,00€			
Travaux de dépose	109.687,00€			
Structure – drainage	149.392,50€			
Revêtement synthétique	377.050,00€			
Revêtement synthétique option	21.937,50€			
Equipements sportifs	23.760,00€			
Abords	10.000,00€	Autofinancement	423.317,00€	59%
Total HT :	714.317,00€	Total :	714.317,00€	100%

Unanimité.

Question n°21 : Investissements en matière de transition écologique relative aux établissements scolaires - arrêt du programme estimatif et demandes de subventions

Dans la perspective des programmes d'investissements à prévoir en matière de transition écologique relative aux établissements scolaires pour la période 2024-2026 et afin de pouvoir solliciter les financeurs possibles, Mireille Sauvayre-Gaudin propose d'arrêter le programme estimatif suivant et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions. La budgétisation de certains investissements pourra être conditionnée à l'obtention de subventions. Cette délibération n'empêchera pas la Commune de rechercher d'autres sources de financement.

1) Renaturation des cours d'écoles 2024-2026 :

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant HT	Objet	Montant	%
Ecole Maternelle Béraud	165.591,73€	Agence de l'Eau RMC	273.426,00€	27%

Ecole Maternelle Marcel Ripert	120.432,43€	Fonds vert	101.269,00€	10%
Ecole Elémentaire Marcel Ripert	389.842,13€	CAF	162.030,00€	16%
Ecole Primaire Lucie Aubrac	336.821,07€	Région Nos communes d'Abord	273.426,00€	27%
		Autofinancement	202.536,36€	20%
Total :	1.012.687,36€	Total :	1.012.687,36€	100%

2) Rénovation énergétique des écoles 2024-2026 :

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant		Montant	%
Ecole Primaire Lucie Aubrac	76.800,00€	DSIL	200.000,00€	9%
Ecole Primaire Marcel Pagnol	448.444,00€	Fonds vert	500.000,00€	24%
Ecoles Sénateur Béraud	793.718,00€	ADEME	300.000,00€	14%
Ecoles Marcel Ripert	794.545,00€	Région Nos communes d'Abord	50.000,00€	2%
		Autofinancement	1.063.507,00€	50%
Total :	2.113.507,00€	Total :	2.113.507,00€	100%

Unanimité.

Question n°22 : Investissements en matière patrimoniale - arrêt du programme estimatif et demandes de subventions

Dans la perspective des programmes d'investissements en matière de patrimoine pour la période 2024-2026 et afin de pouvoir solliciter les financeurs possibles, Philippe Collet propose d'arrêter le programme estimatif suivant et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions. La budgétisation de certains investissements pourra être conditionnée à l'obtention de subventions. Cette délibération n'empêchera pas la Commune de rechercher d'autres sources de financement.

1) Réfection de la sacristie de l'Eglise Notre Dame de Nazareth :

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant		Montant	%
Réfection du plancher haut	19.500,00€	DRAC	25.000,00€	27%
Réfection du plancher bas	16.000,00€	Mission Stéphane Bern	50.000,00€	53%
Restauration du meuble mural	58.700,00€	Autofinancement	19.200,00€	20%
Total :	94.200,00€	Total :	94.200,00€	100%

2) Restauration de la Tour Clémentine :

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant HT		Montant	%
Phase 1 : Mise en sécurité (installations de chantier, maçonnerie – pierre de taille)	268.590,00€	DRAC	107.436,00€	40%
		Fondation du patrimoine	48.346,20€	18%
		Département	24.173,10€	9%
		Région	24.173,10€	9%
		Autofinancement	64.461,60€	24%
Total :	268.590,00€	Total :	268.590,00€	100%

Philippe Collet indique que le délégué régional de la Mission Stéphane Bern est venu visiter la sacristie, mais leurs interventions sont plutôt susceptibles de se porter sur la Tour Clémentine ou la Porte Neuve.

Unanimité.

Question n° 23 : AMO Contrat de performance énergétique – Convention avec la Banque des Territoires :

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités locales. En son sein, partenaire privilégié des collectivités territoriales, la direction de la Banque des Territoires accompagne la réalisation de leurs projets de développement. A ce titre, elle souhaite renforcer son appui aux acteurs du territoire, pour mieux répondre à leurs besoins. Par l'intermédiaire de la Banque des Territoires, la Caisse des Dépôts intervient en qualité de prêteur et d'investisseur avisé et de long terme dans les domaines d'utilité collective insuffisamment pris en compte par le secteur privé afin de générer des effets d'entraînement et de favoriser la constitution de partenariats publics-privés. La Ville a déposé une demande de subvention à la Caisse des Dépôts pour le cofinancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour un contrat de performance énergétique des bâtiments de la commune de Monteux.

Dans ce contexte et conformément à ses axes stratégiques, la Caisse des Dépôts a souhaité apporter son soutien financier à cette étude objet de la présente convention. Stéphane Michel explique que la convention proposée a pour objet de définir les modalités pratiques et financières du soutien financier sous forme de subvention apporté par la Caisse des Dépôts au Bénéficiaire pour la réalisation de l'Etude relative à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour un contrat de performance énergétique des bâtiments de la commune de Monteux.

Au titre de la Convention, la Caisse des Dépôts versera au Bénéficiaire, une subvention d'un montant maximum

total de 25 000 euros (vingt-cinq mille euros).

Unanimité.

Question n°23 : Création postes contractuels pour accroissement temporaire d'activité

Annie Garnero propose de créer les postes suivants :

10 postes d'adjoint d'animation (service Enfance et jeunesse),

6 postes d'agent social (crèches),

10 postes d'adjoint technique (service entretien et restaurant scolaire).

32 voix pour et 1 abstention (Simon BERTHE)

Questions n°24 : Créations de postes contractuels pour pourvoir à des remplacements

Annie Garnero propose ensuite de créer les postes suivants :

1 poste contractuel de collaborateur de cabinet

1 poste contractuel de chargé de communication catégorie A

Unanimité.

Question n° 25 : Création postes de titulaires pour avancement de grades

Afin de permettre des avancements de grade, Annie Garnero invite l'Assemblée à créer les postes nécessaires qui ne figurent pas au tableau des effectifs :

2 postes d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe

1 poste d'adjoint technique à temps non complet (26h).

Unanimité.

Question n°26 : Autorisation de recrutement de vacataires – pigistes

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires dans les conditions suivantes :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de la collectivité
- Rémunération attachée à l'acte

Pour faire face à d'éventuels besoins ponctuels (écriture d'articles et documents d'actualité pour le site internet et le Journal de Monteux), Annie Garnero propose de valider la possibilité de faire appel à deux vacataires pigistes au cours de la période comprise entre le 15 avril 2024 et le 14 avril 2025. Chaque vacataire sera rémunéré, après service fait, sur la base de forfaits bruts appliqués par type d'actes déterminés de la façon suivante :

Type d'actes	Forfait
Rédactionnel	
Actualité– quart de page	30 €
Article – demi page	40 €
Article – 1 page	80 €
Article – 2 pages	140 €
Iconographie	
Photo – prise de vue (2 photos)	10 €
Recherche iconographique	10 €

A propos de la situation RH de la cellule communication, Annie Garnero explique à Monsieur de Camaret les absences sont dues à une mutation et deux congés de maternité.

27 voix pour et 6 abstentions (Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME).

Question n°27 : Avenant n°1 à la convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires au programme Petites Ville de Demain

La Communauté d'Agglomération des Sorgues du Comtat, ainsi que les communes de Monteux, Pernes-les-Fontaines et Sorgues ont été retenues par l'Etat dans le cadre du programme national Petites Villes de Demain (PVD). Ce programme vise à accompagner les démarches de revitalisation des petites communes de moins de 20 000 habitants et leurs intercommunalités exerçant des fonctions de centralités.

La mise en œuvre de ce programme repose sur trois phases :

- La phase d'adhésion formalisée par la signature de la convention d'adhésion du 7 Juin 2021;
- La phase d'initialisation, qui se traduit par la signature d'une convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) en date du 28/12/2022 ;
- La phase de déploiement du programme, qui correspond au temps d'engagement financier et de réalisation des actions inscrites dans la convention-cadre et ce, jusqu'en 2026.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de ce programme, la Banque des Territoires et le département de Vaucluse ont approuvé la mise en place d'un partenariat pour le co-financement d'études d'ingénierie.

La convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires au programme « Petites Villes de Demain » a fait l'objet d'une signature entre le Département, Les Sorgues du Comtat, la commune de Sorgues, la commune de Pernes-les-Fontaines et la commune de Monteux le 14/10/2022, pour une durée de 2 ans.

Considérant que cette convention arrive à échéance et l'importance de maintenir la continuité de l'accompagnement en ingénierie de notre territoire pour la mise en œuvre du programme d'actions PVD sur toute la durée du programme,

Stéphane Michel invite donc le Conseil Municipal est à :

- Approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires, entre le Département de Vaucluse, La Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat, la commune de Sorgues, la commune de Pernes-les-Fontaines et la commune de Monteux ci-annexé,
- Autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur Stéphane Michel à signer, au nom de la Commune l'avenant n°1 ainsi que toutes les pièces relatives à cette délibération.
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Unanimité.

Question n° 28 : Convention 2024 avec le Sporting Club Moto Ball de Monteux

Le Club de Moto Ball de Monteux fait partie des associations sportives conventionnées. Toutefois, sa saison sportive est décalée par rapport à celle des autres sports collectifs. Suite à la réception du Club par la Commission des Sports du 8 février, le Conseil Municipal a accordé au Club une avance de subvention de 5.000€ en attendant que la nouvelle convention soit finalisée ce qui est le cas aujourd'hui.

En conséquence, Carine Blanc propose au Conseil d'autoriser la signature et l'exécution de ladite convention sur la base des montants de subventions estimés suivants afin d'accompagner au mieux le Club :

	SPORTING CLUB MOTO BALL
Administration	600,00
Pharmacie	400,00
Equipements	7.000,00
Spécificité	1.000,00
Forfaitaire	9.000,00
Arbitrages	4.500,00
Engagements	1 500,00
Educateurs	1.400,00
Justificatifs	7.400,00
Total	16.400,00

Il est précisé que le montant de la part des subventions versé sur présentation des justificatifs figurant dans le tableau ci-dessus est une estimation. La subvention versée correspondra aux justificatifs. Toutefois, la variation de cette part ne pourra excéder 30% de l'estimation ci-dessus.

Il est précisé également que pour aider le Club dans sa gestion courante, notamment au niveau de la trésorerie, le versement de la partie prise en charge sur la base du réel interviendra après la signature de la convention et le reste au fur et à mesure de la présentation des justificatifs dans la limite énoncée ci-dessus.

Unanimité.

Question n° 29 : Subvention exceptionnelle Tennis Club

Fondé le 24 mai 1974, le tennis club de Monteux était alors présidé par Daniel Jeanjean. Lui ont succédé Jean-Pierre Siriex, Serge Rieu, Jean-Pierre Siegler et Nadine Bernardoni qui assure cette fonction depuis de nombreuses années.

Le tennis club a toujours attiré de nombreux joueurs. Déjà dans les années 1980 il comptait 160 licenciés. Depuis 2013, avec le déménagement au Complexe sportif, ses six courts de tennis dont deux couverts et son confortable sol en résine synthétique, le club enregistre une hausse conséquente de ses licenciés et de nombreux jeunes. Aujourd'hui, toujours dans le cadre de sa politique dynamique, le Club travaille sur la réalisation de pistes de padel en lien étroit avec la Ville.

A l'occasion de son 50ème anniversaire et afin d'aider le Club à marquer dignement cet événement, Carine Blanc propose au Conseil de lui accorder une subvention exceptionnelle de 4.000€. Elle ajoute qu'il s'agit là d'une belle association de la Ville avec à sa tête, une présidente qui œuvre depuis plus de 20 ans avec une équipe qui insuffle une bonne dynamique.

Monsieur le Maire ajoute que d'une manière générale, les associations sont satisfaites de l'aide qu'on leur

apporte.

Unanimité.

Question n° 30 : Convention avec l'IMCA

L'IMCA (Institut des Métiers de la Communication Audiovisuelle) est une structure d'action culturelle, un organisme de formations professionnelles aux métiers de l'audiovisuel et du cinéma.

Implanté à Sorgues, l'IMCA accueille des stagiaires de la formation professionnelle tout au long de l'année, et intervient dans la médiation culturelle à travers la réalisation de projets audiovisuels.

Dans le cadre de sa politique en faveur des patrimoines et de l'Identité, la Ville de Monteux souhaite utiliser cette structure pour l'accompagner dans son travail de réflexion, de préparation et de mise en forme pratique et technique autour de trois axes :

- Concevoir le narratif des spécificités locales de son histoire.
- Recueillir et conserver la mémoire vivante de ses « aînés » à travers la création de ressources audiovisuelles basées sur des archives mémorielles,
- Construire et réaliser des films courts pédagogiques et promotionnels autour du musée de l'École d'autrefois en lien avec la Micro-folie (diffusion des films, mur d'écrans).
- Formation de 2 agents de la Ville aux Techniques de Réalisation audiovisuelles.

Chantal Gonnet-Olivi propose donc au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention qui règle les modalités pratiques de ce partenariat pour lequel la participation forfaitaire de la Ville est de 20.000€.

Unanimité.

Question n°31 : Convention de partenariat avec GRDF dans le cadre de l'accompagnement à la transition énergétique de la Salle des Fêtes

Stéphane Michel explique que La convention proposée a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les parties conviennent de coopérer dans le cadre des actions de transition énergétique et en particulier pour accompagner l'amélioration de l'efficacité énergétique et/ou la décarbonation de la Salle des Fêtes.

La salle des fêtes de la commune de Monteux, d'une surface totale d'environ 1000 m², est actuellement traitée en CVC au travers d'une chaudière gaz raccordée à un plancher chauffant fonctionnant à basses températures, de 4 centrales de ventilation et de 10 groupes de climatisation à détente directe. La régulation des systèmes est générale. Aucune gestion par zone n'est réalisée.

Une première visite de site a permis de confirmer la faisabilité des solutions pressenties, à savoir :

Mise en œuvre d'une centrale de traitement d'air de type adiabatique indirecte,

Mise en œuvre de réseaux de soufflage et reprise avec principe de zonage,

Mise en œuvre d'une pompe à chaleur de type air/eau en soutien de la chaudière gaz existante raccordée en réchauffage des températures de retour du plancher chauffant.

La Ville souhaite apporter des améliorations permettant de répondre à la problématique de l'intermittence d'occupation, du zonage de la salle, du confort thermique et acoustique et souhaite par ailleurs décarboner son bâtiment et faire des économies d'énergie. Le montant de la prestation s'élève à 9.140€TTC auquel il faut déduire l'accompagnement financier proposé par GRDF à hauteur de 4.500€.

Unanimité.

Question n° 32 : Rétrocession d'une concession dans le carré 10 cimetière communal

Damien Juge propose d'accepter la rétrocession d'une concession décennale au Columbarium du cimetière communal. Il s'agit de la concession N°14 du carré 10, renouvelée au 1^{er} janvier 2022. Cela suppose de rembourser l'ayant droit au prorata des années restantes non compris la part du CCAS. Il est précisé que la commune n'est pas obligée d'accepter cette demande de rétrocession. Le remboursement par la commune est limité aux 2/3 du prix d'achat, le 3^e tiers de la recette va au centre communal d'action social (CCAS) et ne peut faire l'objet d'un remboursement. Si la concession est temporaire (trentenaire ou cinquantenaire), le montant du remboursement est calculé au prorata du temps restant à courir jusqu'à l'échéance. Si la concession est perpétuelle, c'est le conseil municipal qui décide du montant du remboursement, une fois déduite la part versée au CCAS. Il est proposé d'accepter cette rétrocession et d'arrêter le décomptes des sommes à rembourser comme suit :

Bénéficiaire	N° de concession	Durée	Année de renouvellement	Prix d'acquisition	Part perçue par La Commune	Remboursement au prorata des années restant (1)
SEINERA Michèle	N°14, carré 10	10 ans	2022	342€	228€	174,80€

(1) 228€/120 mois = 1,90€ x 92 mois restants = 174,80€

Unanimité.

Question n° 32 : Rétrocession d'une concession dans le carré 11 du cimetière communal

Damien Juge propose également d'accepter la rétrocession de la concession n°63 du carré 11.

Cette concession dispose d'un caveau qui est racheté à prix coûtant aux ayants droits. Il est proposé d'accepter cette rétrocession et d'arrêter le décomptes des sommes à rembourser comme suit :

Bénéficiaire	N° de concession	Durée	Année d'acquisition	Prix d'acquisition	Part perçue par La Commune	Remboursement au prorata des années restant (1)
COEURDOUX Claudine	N°63 Carré 11	30 ans	2015	Concession 500€€	333,33€	231,57€
				Caveau 1.729€	1.729,00€	1.729,00€
				Total :	2.062,33	1.960,57€

(1) $333,33\text{€}/360 \text{ mois} = 0,93\text{€} \times 249 \text{ mois restants} = 231,57\text{€}$

Unanimité.

Question n°33 : Déclassement et désaffectation d'une partie du Chemin du Pêguier

Stéphane Michel propose au Conseil Municipal de procéder au déclassement et à la désaffectation d'une partie du chemin du Pêguier (impasse) qui coupe la propriété de Mme VILLEMAGNE. Il s'agit de déclasser du Domaine Public une partie du chemin du Pêguier pour une surface de 259 m². Unanimité.

Question n° 34 : Cession d'une parcelle chemin du Pêguier

En continuité de la question précédente, Stéphane Michel propose la cession au profit de Mme VILLEMAGNE de la parcelle B en cours de création au prix de 1.000 € (attente avis des domaines). Mme VILLEMAGNE créera une servitude de passage sur les parcelles B 2107-2105-2104-2101 et autres si nécessaires afin de desservir la parcelle B 366. Unanimité.

Question n°35 : Régularisation d'un échange de terrain quartier Beaulieu

Stéphane Michel propose de procéder à la régularisation d'un échange d'environ 130 m² datant du début des années 2000 entre la commune de Monteux et les Cts DELANZY.

Il s'agit d'échanger la partie rouge (Commune de Monteux parcelle E 991p) contre la partie bleue (propriété DELANZY E 930p) au même prix (attente avis France Domaine). Unanimité.

Questions diverses :

Question de Monsieur Patrice de Camaret :

Bonjour,

Deux questions ont été posées pour le conseil municipal de mars mais n'avait pas été prises en compte. Merci de bien vouloir les prendre en compte pour celui d'avril.

Bien cordialement

1. Rue des Glaïeuls

Des riverains de la rue des Glaïeuls ont subi des débordements des eaux usées dans leurs propriétés.

Ces riverains étant abonnés à l'assainissement collectif ont été à l'initiative d'une réunion qui a eu lieu le 9 octobre dans laquelle M. Stéphane Michel était présent.

Celui-ci a conclu la réunion en affirmant que le problème allait être traité.

A ce jour, soit 5 mois plus tard, rien a été fait pour améliorer la situation. Que comptez-vous faire pour régler ce problème qui touche au bien être mais aussi à l'hygiène des habitants ?

Réponse de Stéphane Michel :

Lorsque nous nous déplaçons sur le terrain pour un sujet particulier, nous n'y allons pas pour faire de la figuration mais pour soit régler directement le problème lorsque cela est possible et de notre compétence, soit faire en sorte de trouver des solutions ou de solliciter ceux qui sont en capacité de régler le problème si les compétences ou le champ d'intervention nous échappent. C'est exactement ce qui s'est passé pour les riverains de la rue des Glaïeuls où le problème se situe en zone privative sur un réseau d'assainissement collectif privé. Pour autant nous sommes intervenus pour qu'une solution leur soit proposée. D'ailleurs nous nous rendrons à nouveau prochainement sur place avec les techniciens de Suez et Rhône Ventoux pour nous assurer du suivi du dossier. Petit rappel néanmoins, s'agissant de voirie et de réseaux d'assainissement, c'est une compétence portée à la communauté d'agglomération et non par la mairie.

2. Les Bravoux

Vous aviez annoncé en CM que la zone 2AUH au Sud du chemin des Bravoux resterait non constructible jusqu'en 2050. Pour quelle raison des équipes de géomètres sont-elles venues prendre les mesures des terrains dans cette zone ?

Réponse de Stéphane Michel :

La SPL Territoire 84 a commandé un relevé topographique sur les Mourgues au Cabinet Rey ; Ce dernier est

intervenu sur le périmètre de la Zone d'Activité des Mourgues située en zone 2AUe ainsi que le périmètre élargi afin de s'assurer de l'insertion dans son bassin notamment dans le cadre des études préalables habituelles tant au niveau des voiries, que des réseaux ou du pluvial. Soyez donc rassurés la zone 2AUH située au sud du chemin des Bravoux restera non constructible aussi longtemps que le Conseil municipal le décidera.

Question de Monsieur Berthe :

Monsieur le Maire,

Les affaires qui secouent notre conseil municipal s'accumulent, et nos concitoyens ont le sentiment que certaines pratiques sont reléguées sous le tapis. C'est pourquoi je tiens à mettre en lumière toutes les zones d'ombre qui persistent :

Un conseiller municipal de votre majorité a rejoint notre assemblée en septembre 2022, suite à des démissions successives conformément à l'article L. 270 du code électoral. Cependant, il est difficile d'ignorer que cette intégration fait suite à sa mise en retrait de deux fonctions de direction au sein d'associations œuvrant dans le domaine municipal : l'association familiale et le CCAS.

Je souhaiterais, Monsieur le Maire, connaître les raisons ayant conduit à la démission de Monsieur Vital Delesnerac de son poste de Président de l'Association familiale de Monteux en février 2022, moins d'un an après son élection. De même, quels sont les motifs ayant entraîné son retrait du Conseil d'administration du CCAS dès le mois de mars 2022 ?

Ces circonstances étaient-elles compatibles avec son accession au conseil municipal en septembre 2022 ?

J'avais déjà soulevé cette question de façon directe et non publique en mars 2023, mais la réponse que vous aviez fournie n'avait pas permis d'éclaircir les motifs de démission de cet élu. En mars 2024, il me semble opportun d'obtenir une réponse précise. Notre conseil municipal a besoin de transparence, en particulier concernant les agissements individuels de personnes ayant occupé des postes de direction au sein d'organisations recevant des financements municipaux.

L'authenticité de votre réponse est essentielle pour la crédibilité de notre conseil municipal et la confiance que nous accordent nos administrés.

Simon BERTHE

Conseiller municipal

Réponse de Mireille Sauvayre :

La démission de Monsieur Delesnerac-Demeniville relève des relations entre ce dernier et l'Association Familiale. En ce qui concerne sa place au Conseil d'Administration du CCAS, il était représentant de l'Association Familiale. N'étant plus président de ladite association, il n'y avait plus lieu qu'il siége au sein de cette instance.

Quant à son intégration au sein du Conseil Municipal elle fait suite à la procédure habituelle suite à la démission de Monsieur Chauvet.

Séance levée à 20h 10.

Mohammed ALLANE



Secrétaire de séance.



Monteux, le 9 avril 2024

Christian GROS

Maire de MONTEUX